



## 1. Objet et domaine d'application

L'objectif de ce document est d'explicitier le plus simplement possible les différentes informations nécessaires à la phase pré-analytique en application des exigences légales et réglementaires (Loi 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et Décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale), ainsi que des exigences d'accréditation obligatoire (Cofrac).

Parmi ces exigences, et notamment celles de la norme NF EN ISO 15189, les conditions de réalisation et de transmission des prélèvements biologiques constituent une étape majeure impliquant une étroite collaboration entre les préleveurs et le laboratoire.

L'influence de la qualité du prélèvement et du transport sur l'intégrité d'un échantillon n'est plus à démontrer. Pour le laboratoire Biorylis, il s'agit même d'une de ses préoccupations majeures.

Pour le prélèvement, le transport et le stockage des échantillons biologiques (sang, urine, ...) l'accent doit être mis sur quatre points essentiels :

- L'identitovigilance,
- Le respect de l'intégrité des échantillons prélevés,
- La sécurité des personnes,
- Le respect de l'environnement.

Ce document avec le MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne (<https://biorylis.manuelprelevement.fr>), complété par le "Memento Préleveur" contenant les informations courantes et essentielles pour une utilisation au quotidien, ont été élaborés pour offrir aux préleveurs le meilleur service dans la prise en charge de nos patients communs.

Nous souhaitons aux préleveurs que ces outils leur apportent une aide utile et précieuse dans leur pratique professionnelle. L'implication et la participation du préleveur à cette étape pré-analytique, nous permettent, ensemble, d'améliorer le service rendu aux patients.

Pour tout renseignement concernant les indications et la documentation concernant le prélèvement et le pré-analytique, comme pour toute demande d'information complémentaire (cas particulier de prélèvement non-mentionné, conditions spécifiques ou difficultés relatives à certains types de prélèvement, ...) ou encore demande de matériel de prélèvement,

contacter le laboratoire Biorylis

tel / fax / e-mail ou via le site Internet du laboratoire

[www.biorylis.com](http://www.biorylis.com)

Pour toute réclamation concernant la qualité des prestations du LBM Biorylis, contacter le laboratoire par téléphone ou e-mail ([info@biorylis.com](mailto:info@biorylis.com)). Le laboratoire s'engage dans son traitement, pour répondre et proposer une solution satisfaisante, dans la mesure du possible, au plaignant.



## 2. Références

- Norme NF EN ISO 15189 : chap. 5.4.
- Art. D. 6211-2 du Code de la Santé Publique, CSP
- Loi 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale
- Décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale
- Arrêté 10 juillet 2013 relatif à la prévention des risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets perforants
- Arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire
- ADR-Accord européen relatif au transport des matières Dangereuses par la Route (classe 6.2-UN 3373),
- Joint EFLM-COLABIOCLI Recommendation for venous blood sampling, A.-M. SIMUNDIC *et al.*, Clin Chem Lab Med (2018, june), aop, v1.1 (<https://doi.org/10.1515/cclm-2018-0602>)

## 3. Documents associés

- <https://biorylis.manuelprelevement.fr>, MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS
- Memento Préleveur (réf. PPT-M-003)
- FSM, instructions et modes opératoires de prélèvement, disponibles en ligne, via le MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS (cf. supra).

Se reporter dans le LQ à la fiche correspondant à ce mode opératoire, rubrique "documents associés".

## 4. Définitions et abréviations

FSM : Fiche de Suivi Médical

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

AES : Accident d'exposition au Sang

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

## 5. Responsabilités

Le prescripteur est responsable de la demande d'examens adressée au laboratoire et de son indication.

Le laboratoire fournit les informations et le matériel nécessaires au bon prélèvement et au transport des échantillons biologiques prélevés. Il est ensuite responsable de la mise en œuvre technique des analyses, de la validation et de la transmission des résultats.

Au laboratoire, les prélèvements sont sous la responsabilité du personnel habilité : infirmiers, techniciens préleveurs et biologistes.

Les prélèvements réalisés hors laboratoire (domicile, cabinets médicaux, EHPAD, Etablissements de Santé, ...) sont sous la responsabilité des IDE ou des médecins.

Pour certaines analyses (urinaires, microbiologiques, ...), le recueil peut être effectué par le patient lui-même.

Le préleveur est responsable du renseignement complet des Fiches de Suivi Médical (FSM), comprenant notamment l'identification complète du patient et les renseignements cliniques indispensables à l'examen et à son interprétation.



## 6. Modalités

### 6.1. La demande d'examens

#### 6.1.1. Les informations sur les prestations, indications médicales et choix de Biorylis

Pour toute information sur nos prestations, les indications médicales et le choix approprié des méthodes disponibles, veuillez contacter l'un des sites laboratoires du LBM Biorylis par :

- téléphone (numéros de chaque site laboratoire sur [www.biorylis.com](http://www.biorylis.com) ou MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS, <https://biorylis.manuelprelevement.fr>) ou par,
- e-mail à l'adresse suivante, [info@biorylis.com](mailto:info@biorylis.com),
- accueil des sites du laboratoire.

#### 6.1.2. L'ordonnance

L'ordonnance est à joindre avec la fiche de prélèvement. Elle doit obligatoirement comporter :

- L'identification du patient, au minimum nom et prénom,
- Le nom et le prénom du médecin prescripteur,
- Le numéro d'identification du prescripteur,
- L'adresse complète du prescripteur,
- Le téléphone et/ou fax du prescripteur,
- La date et la signature du prescripteur.

#### 6.1.3. La fiche de suivi médical

Différentes FSM sont disponibles en fonction du prélèvement et de l'analyse à réaliser, à employer notamment pour tout prélèvement et recueil en dehors du laboratoire.

Fiches de Suivi Médical	Réf.
Prélèvement sanguin	PPT-E-007
Recueil urinaire	PPT-E-008
Prélèvement génital et bactériologique divers	PPT-E-009
Prélèvement de selles et expectoration	PPT-E-010
Recueil des urines de 24 h / Compte d'Addis (HLM)	PPT-E-029
Prélèvement mycologique (phanères)	PPT-E-002
Prélèvements néonataux	PPT-E-005
Hémoculture	PPT-E-006
Prélèvement de liquides de ponction	PPT-E-013
Recherche de paludisme	PPT-E-021
Recueil urinaire pédiatrique	PPT-E-030
Prélèvement pour diagnostic de la grippe	PPT-E-031
Scotch-test	PPT-E-032

Ces FSM sont disponibles dans les kits de prélèvement correspondants, et sur le

**MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU  
LABORATOIRE BIORYLIS**

<https://biorylis.manuelprelevement.fr>

ou sur demande auprès du laboratoire (cf. ci-dessus).



La fiche de suivi médical contient toutes les informations nécessaires à une prise en charge adaptée des échantillons biologiques, par le laboratoire. Elle doit obligatoirement accompagner l'échantillon prélevé.

### Renseignement d'une fiche de suivi médical

Il est obligatoire de mentionner sur cette fiche :

- L'identité du préleveur (Nom, prénom, qualité professionnelle et numéro d'identification professionnelle),
- La date de prélèvement,
- L'heure de prélèvement,
- Le nom de naissance du patient (nom de jeune fille, nom patronymique, nom d'état civil). A renseigner **OBLIGATOIREMENT**,
- Le prénom du patient (premier prénom d'état civil),
- Le nom d'usage du patient (nom marital), éventuellement,
- Le numéro d'identification laboratoire du patient,
- La date de naissance du patient,
- Le sexe du patient,
- L'adresse exacte du patient ou du service,
- Le nom du médecin prescripteur,
- Les renseignements cliniques demandés sur la fiche,
- Le nombre et la nature des échantillons transmis,
- Le degré d'urgence et le mode de communication des résultats (à faxer, à téléphoner, à retirer au guichet au laboratoire).

**Note :** Sur cette fiche doit également être mentionnée la vérification de l'identité du patient, avec un document officiel, pour toute demande de Groupe sanguin et/ou Recherche d'anticorps anti-érythrocytaires (RAI), ou en cas de nouveau patient (cf. 6.2.2 Vérification de l'identité du patient).

Cette fiche doit être accompagnée de l'ordonnance du médecin.  
Le laboratoire doit apposer sur la fiche, la date et l'heure de réception.

#### Points de non-conformités

Toute ambiguïté dans l'identification du patient, toute fiche de suivi médical incomplète, ou encore l'absence de prescription, entraînent une non-conformité, qui peut aboutir à la non-réalisation des analyses (cf. mode opératoire, Critères d'acceptation des échantillons au laboratoire et délais de rendu des résultats, réf. TRI-M-010).

#### 6.1.4. Les examens urgents

Lorsqu'un examen est urgent :

- Le prescripteur le signale,
- Sur la fiche de suivi médical, cocher la case " URGENT ",
- Pas d'exigence de jeûne ou d'horaire : Les examens étant prescrits dans le but d'une action rapide face à une éventuelle perturbation majeure, les modalités d'interprétation sont adaptées à l'urgence.

En cas de prélèvement extérieur au laboratoire, procéder à l'acheminement au laboratoire dans les meilleurs délais, en signalant l'urgence au laboratoire ou en apposant une étiquette "URGENT" sur l'emballage des échantillons biologiques (ex. boîte), notamment en cas de dépôt en pharmacie.



Prise en charge des demandes d'examens urgentes de ville en garde (19h30-22h, dimanche et jours fériés) – Biorylis Léon MARTIN (La Roche-sur-Yon) propose ce service, bilans qualifiés urgents uniquement, selon les modalités suivantes :

- Appel au préalable du laboratoire sur le téléphone de Garde (tel: 02 51 38 57 05) par le médecin ou le préleveur,
- Dépôt de l'échantillon ou accueil au laboratoire, côté livraison (5 rue Étoubleau), via appel à l'interphone du laboratoire,
- Prélèvement réalisable par le laboratoire, si demandé au préalable par un médecin, les dimanches et jours fériés uniquement,
- Bien préciser les modalités de transmission des résultats (n° de téléphone, fax, HPRIM, ...).

#### 6.1.5. La facturation et la prise en charge

Les renseignements suivants sont nécessaires :

- Prescription (Ordonnance, bon de demande d'examens) dans tous les cas,
- Informations relatives au tiers payant.

#### La Sécurité sociale :

- Code caisse,
- Régime,
- Centre,
- N° de sécurité sociale,
- Nature de l'exonération (maladie, maternité, accident du travail, invalidité, affection longue durée),
- CMU, AME,
- Date de fin de droits.

#### La Mutuelle :

- Nom de la mutuelle ou code préfectoral = numéro AMC,
- N° adhérent,
- Date de fin de droits.

Toutes ces informations sont contenues dans la Carte Vitale et la carte de mutuelle, à apporter lors de tout prélèvement au laboratoire. En l'absence de Carte Vitale, l'attestation de la Sécurité Sociale (Attestation de droits à l'assurance maladie) peut être présentée.

Pour les prélèvements à domicile ou en foyer (ex. EHPAD), il peut être indiqué ces informations sur la Fiche de Suivi Médical (n° Sécurité Sociale et information de la Mutuelle). Il peut aussi être joint une photocopie de l'attestation de prise en charge de la sécurité sociale et de la carte de mutuelle, notamment lors de la première prise en charge (nouveau patient du laboratoire) ou lors d'une modification.

**Note :** En l'absence des informations permettant la prise en charge du tiers-payant, une note d'honoraire est envoyée au patient.



## 6.2. Les prélèvements des échantillons biologiques

### 6.2.1. Le matériel utilisé

#### Les tubes



Tubes standards  
4 mL



Tubes secs  
avec gel 5 mL



Tubes spéciaux



Flacons hémoculture



Tube borate  
pour ECBU

#### Les aiguilles



Aiguilles  
pour tubes  
sous vide  
Ø 0,9 mm



Aiguilles  
pour tubes  
sous vide  
Ø 0,8 mm



Aiguilles  
pour tubes  
sous vide  
Ø 0,7 mm



Aiguilles  
simples



Cathéter



Épicrânienne  
*Usage réservé aux  
prélèvements difficiles*

#### Les corps de pompes et les seringues



Corps de pompe  
Avec clip



Corps de pompe  
Simple



Seringues  
5,10,20, et 50 ml



Tubulure pour  
écoulement libre  
*Prélèvements difficiles*

#### Autres matériels



Container  
pour DASRI



Garrots



Coton



Alcool  
modifié



Lingettes désinfectantes



Sparadrap



Gants



Pansements



Tensiomètre



Ecouvillons secs,  
normaux et fins



Ecouvillons avec milieu  
de transport liquide



Cytobrosse



Milieux pour frottis  
en milieu liquide



Abaisse-langues



Ciseaux



Curette



Pince à épiler



Pot urine  
à percuter



Pot urine



Pot selles



Pot urine de 24 h



Urinocols garçons et filles



Spéculum usage unique



Rouleaux papier pour  
table gynécologique



Spatules de Ayre



Lames pour frottis  
& scotch tests



Cet équipement peut être complété par d'autres matériels (bétadine, compresses stériles, boîtes de Pétri, ampoules d'eau stérile, ...).

**Note :** Pour toute demande de matériel de prélèvement, contacter le laboratoire (tel, fax, e-mail ou via notre site Internet, [www.biorylis.com](http://www.biorylis.com)).

Par ailleurs, des kits de prélèvement sont conditionnés par le laboratoire, pour les différents types de recueil urinaire, le recueil de selles, les hémocultures, les autres prélèvements bactériologiques, ... Ils contiennent le matériel nécessaire et la fiche de suivi médical correspondante (incluant le protocole de prélèvement).

Ces kits sont disponibles sur demande, au laboratoire. Pour les recueils pouvant être effectués à domicile, ceux-ci peuvent également être demandés en pharmacie.

#### 6.2.2. Vérification de l'identité du patient

Le préleveur s'assure de l'identité du patient (nom, prénom et date de naissance). De préférence, demander au patient de décliner lui-même son identité. Au laboratoire, le préleveur s'assure également de la conformité des examens enregistrés vis à vis de l'ordonnance du patient, à l'aide de la fiche individuelle de prélèvement (cf. mode opératoire, Identito-vigilance lors du prélèvement, réf. PPT-M-006).

**Note :** pour toute demande de Groupe sanguin et/ou Recherche d'anticorps anti-érythrocytaires (RAI), en application de la [réglementation en Immuno-Hématologie](#) (arrêté du 15 mai 2018), et pour tout nouveau patient, l'identité doit être vérifiée à partir d'une carte d'identité avec photo (CNI, passeport, carte-titre de séjour). La carte vitale ou le permis de conduire ne sont pas acceptés.

Au laboratoire, le document officiel est conservé dans le dossier informatique du patient (scan). Pour les prélèvements hors laboratoire (domicile, EHPAD, ...), le préleveur doit attester de la vérification de l'identité avec ce type de document officiel, sur la Fiche de Suivi Médical – Prélèvement sanguin (réf. PPT-E-007). Renseigner la FSM selon les indications de ce document officiel (et non à partir des dires du patient). Si possible, joindre une photocopie de cette carte d'identité, avec la demande d'examens.

#### 6.2.3. Conformité des conditions de prélèvement et renseignements cliniques

Le préleveur s'assure de la conformité des conditions de prélèvement et s'enquiert des éventuelles interactions médicamenteuses et alimentaires pouvant perturber les dosages prescrits (cf. MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne, pour certaines analyses).

Le préleveur s'enquiert de l'existence d'une éventuelle thérapeutique et sollicite, si nécessaire (cf. MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne, pour certaines analyses), des informations cliniques complémentaires, auprès du patient, et note ces informations sur la fiche de suivi médical.

De même, conformément à la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale, le dosage de médicaments nécessite l'obtention de renseignements à reporter sur la fiche de prélèvement :

- Renseignements spécifiques au médicament :
  - Le nom du médicament,
  - La dose journalière,
  - La date et l'heure de la dernière prise,
  - La date et l'heure du prélèvement,
  - L'âge, la taille, et le poids du sujet.





- Raisons de la prescription : recherche d'efficacité et/ou toxicité,
- Date du début de traitement et/ou de la modification de la posologie.

#### 6.2.4. Prélèvements à réaliser impérativement au laboratoire

- Les prélèvements demandés par la préfecture, car l'identité du patient doit être certifiée par le biologiste responsable de la réalisation des analyses,
- Les pools d'hormonologie et tests dynamiques, (se référer aux documents, Tests dynamiques avec injection (réf. PPT-I-007) et Tests dynamiques sans injection (réf. PPT-I-010)),
- Les prélèvements nécessitant une congélation très rapide du sérum ou du plasma, ainsi que des délais d'acheminement très courts, (cf. MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne, pour certaines analyses et document Analyses à délai pré-analytique court ( $\leq 6$  h) à vérifier à réception, réf. QUA-I-003)).

#### 6.2.5. Prélèvements nécessitant des documents particuliers

Certaines analyses nécessitent des documents particuliers à remplir par le médecin et la patiente :

- TRISOMIE 21 : formulaire Dépistage sanguin du risque accru de trisomie 21 fœtale (réf. T21-X-005), contenant l'attestation de consultation et le consentement éclairé de la patiente accompagné de la copie du compte rendu d'échographie,
- Examen à visée d'exploration génétique : consentement éclairé et attestation de consultation (cf. documents internes : Consentement éclairé en vue d'analyses génétiques et cytogénétiques (réf. PPT-E-011) et Attestation de consultation (réf. PPT-E-012)),
- Dépistage prénatal non-invasif (DPNI) : formulaire Dépistage des trisomies fœtales 13,18 et 21 par analyse de l'ADN libre circulant (réf. PPT-X-015) comprenant le consentement de la patiente et l'attestation de consultation ainsi que l'indication et les renseignements cliniques concernant le déroulement de la grossesse. Ce formulaire doit être accompagné du compte rendu de l'échographie du 1<sup>er</sup> trimestre ainsi que des résultats du test de dépistage de Trisomie 21.

#### 6.2.6. Préparation du patient

##### **Le jeûne**

Le jeûne assure une meilleure qualité du sérum et du plasma. Durant le jeûne, il est possible de boire un verre d'eau du robinet (ou faiblement ionisée). Il est recommandé de prendre un repas léger la veille au soir.

L'état de jeûne est un des éléments permettant la bonne exécution technique des analyses et une interprétation pertinente des résultats.

Une période de jeûne stricte d'au moins 12 heures est indispensable pour le dosage des triglycérides et du cholestérol (bilan lipidique). Un jeûne de 8 heures est demandé pour l'Amylase, les Apolipoprotéines A1 et B, la Calcitonine, la CDT, les Cross Laps sériques (CTx), les Cryoglobulines (Cryofibrinogène, recherche), la GH (hormone de croissance), le Glucose, l'Homocystéine, l'Oxalate (plasmatique) et la Testostérone biodisponible (sauf urgence).

Un jeûne de 8 heures pour glucose et protéines urinaires est préférable, notamment dans le cas de la femme enceinte.

Pour les autres analyses ne nécessitant pas un état de jeûne, il est toutefois recommandé d'effectuer le prélèvement, si possible, au moins 2 heures après un repas pauvre en matières grasses.



## Les horaires et jours de prélèvement

Des horaires de prélèvement sont à respecter pour certaines analyses :

- La prolactine se prélève le matin, à distance d'un repas (2 à 3 heures) après 20 minutes de repos (pose d'un cathéter si possible). Se reporter au document, Prélèvements sanguins particuliers - Examens à conditions particulières (réf. PPT-M-024),
- Le fer doit être prélevé avant 10 h du matin,
- Le cortisol doit être prélevé entre 7h et 9h du matin pour une demande de cortisolémie de base.

Les dosages de médicaments (ex. héparinémies) nécessitent également des horaires particuliers de prélèvement en fonction de l'heure de la prise du médicament (cf. MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne, pour ces analyses).

En Hémostase, prélèvement de préférence le matin, en position assise; un repas léger sans matières grasses est autorisé; tabac, exercice physique, caféine sont à éviter; Pas de garrot ou peu serré (< 1 min).

Des jours de prélèvements sont à respecter pour certaines analyses notamment pour les hormones : FSH, LH, Œstradiol doivent être prélevées, préférentiellement le matin, selon la période du cycle précisé par le prescripteur (au 2ème ou 3ème jour du cycle en cas d'exploration de la réserve ovarienne). Chez une patiente en aménorrhée, il n'y a pas de jour particulier.

Par ailleurs, certaines analyses transmises à des laboratoires sous-traitants, pour des raisons de délai d'acheminement, ne doivent être prélevées que du lundi au jeudi (ex. examens de génétique, CD4/CD8, HLA B27). Se référer à la liste des examens sur le MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne.

## Un régime alimentaire particulier

Un régime alimentaire particulier est parfois indispensable pour la réalisation de certaines analyses. La nécessité d'un régime peut être visualisée dans la liste des analyses (cf. MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne, pour certaines analyses).

### 6.3. Prélèvements sanguins – Généralités

Pour les prélèvements sanguins particuliers (ex. prélèvement artériel, prélèvement capillaire au talon (nouveau-né), ...), se reporter au Mode opératoire, Prélèvements sanguins particuliers – Examens sanguins à conditions particulières (réf. PPT-M-024).

#### 6.3.1. Choix des tubes

Le préleveur sélectionne les tubes de prélèvement (nature, contenance et nombre) en fonction des analyses prescrites (cf. MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne). Il vérifie la date de fin d'utilisation (DFU) et la péremption des tubes de recueil. Pour toute analyse ne figurant pas dans le Manuel de Prélèvement, contacter le laboratoire.



### 6.3.2. La prise de sang

#### Points de non-conformités

~

**Attention à ne jamais transvaser le sang d'un tube à l'autre car l'anticoagulant est différent suivant le tube.**



Avant tout, désinfection des mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique (SHA). Le port de gants non stériles est recommandé, notamment en cas de situation à risque (peau lésée, ...).

Note : il est recommandé de même une friction après le prélèvement.



Antiseptie de la peau à l'aide d'un coton imprégné de solution antiseptique (ex. Alcool 70%, povidone iodée, chlorhexidine alcoolique à 0,5 %). Pour les alcoolémies employer une solution de Dakin, par exemple (pas d'antiseptie à l'alcool).



Pose du garrot et repérage de la veine, à prélever rapidement pour éviter une trop longue stase veineuse.



Assurez-vous que le luer soit bien vissé dans le corps de pompe.



Utilisation d'aiguille stérile à usage unique obligatoire. Utiliser les tubes à prélèvement en fonction des analyses prescrites.



Desserrer le garrot progressivement puis totalement avant de retirer l'aiguille.



Retirer l'aiguille puis comprimer la veine avec un coton au niveau du point de ponction.



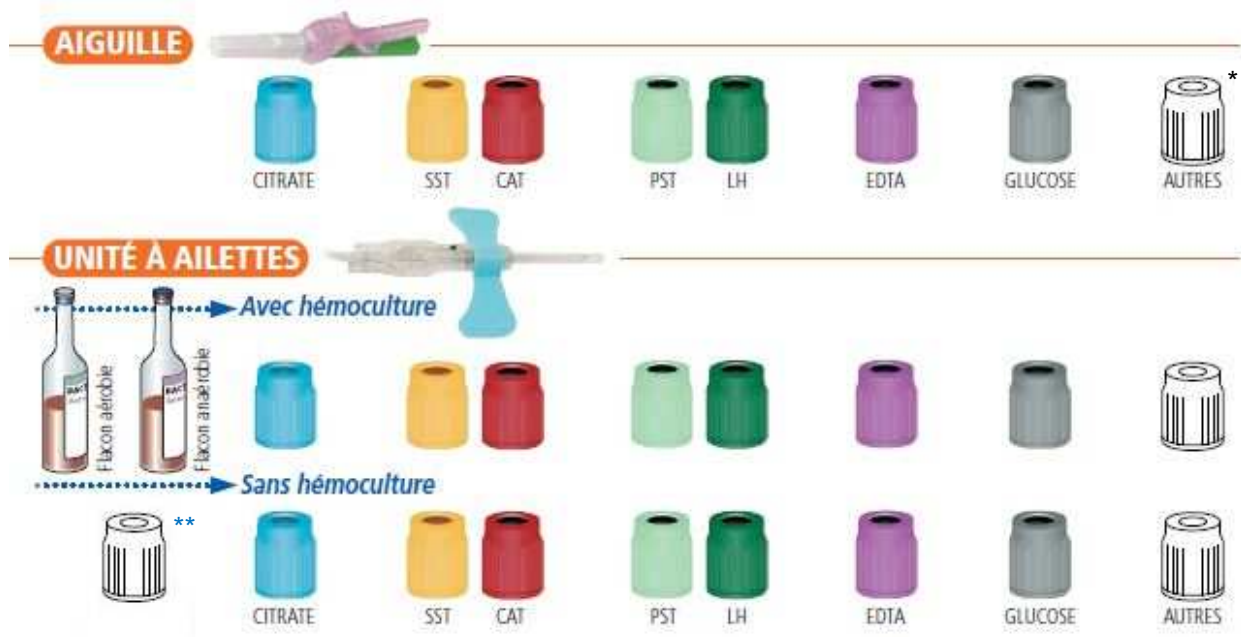
Homogénéiser les tubes par plusieurs retournements lents (5 à 10) à la fin du prélèvement.



Jeter l'aiguille dans le container à déchets spécifique.  
**Ne pas remettre les aiguilles usagées dans la boîte de transport.**



Prélevez les tubes dans l'ordre suivant :



\* Prélever par la suite les tubes spéciaux (sous-traitance, Biomnis, ...), le cas échéant.

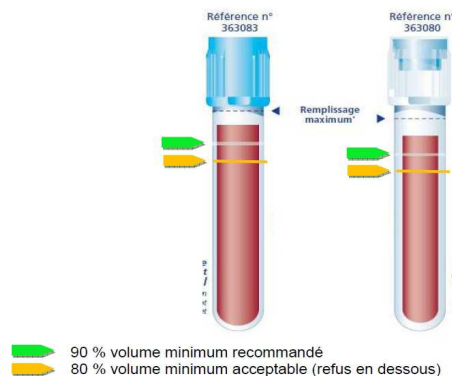
\*\* Dans le cas d'utilisation de dispositif de prélèvement à ailettes, pour obtenir un/des tube(s) correctement remplis, procéder à une purge à l'aide d'un autre tube (non employé pour analyse) avant de remplir le/les tube(s), en respectant l'ordre des tubes. Le tube de purge est à éliminer avec le dispositif de prélèvement (aiguille).

Ainsi, si un tube citrate est à prélever (pour les bilans de coagulation), utiliser un autre tube citrate pour purger (que l'on jette immédiatement), le second tube est bien le tube citraté pour l'analyse.

### 6.3.3. Le remplissage des tubes

D'une manière générale, les tubes doivent être complètement remplis, supérieur au trait de remplissage minimum.

Le tube citraté (bouchon bleu) doit impérativement être correctement rempli (en fonction du volume du tube, 2,7 ml ou 1,8 ml sur pédiatrique) du fait de la présence d'un anticoagulant liquide, sous peine de fausser le degré de dilution et donc le résultat. Une appréciation du degré de remplissage est effectuée au laboratoire.





### Points de non-conformités

~

Si le tube citraté est non correctement rempli (niveau en-dessous du trait de remplissage), le laboratoire refuse l'échantillon et demande un nouveau prélèvement.

#### 6.3.4. Élimination de l'aiguille

Les aiguilles doivent être obligatoirement éliminées dans le récipient prévu à cet effet (boîte récupératrice d'aiguilles), immédiatement après le prélèvement et au vu du patient (voir L'élimination des déchets et manipulation des échantillons biologiques, p.18).

**Le recapuchonnage est interdit (risque de piqûre).**

### 6.4. Autres prélèvements/recueils d'échantillons

#### 6.4.1. Recueil salivaire

Prélèvement au laboratoire (tout site, y compris à la Clinique St Charles, à la Clinique Porte Océane et au Centre Hospitalier Côte de Lumière).

Prélèvement à réaliser avec le kit Salicaps de Biomnis.

Suivre scrupuleusement le mode d'emploi joint au kit : Protocole de recueil de salive avec salicaps – Biomnis (réf. PPT-X-005).

#### 6.4.2. Recueils urinaires

Les modalités de recueil des échantillons urinaires dépendent des analyses prescrites :

Examen demandé	Modalités de recueil
<b>Examen Cytobactériologique des Urines (ECBU)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cas général : cf. Fiche de suivi médical - Recueil urinaire (réf. PPT-E-008)</li> <li>Nourrisson : cf. Fiche de suivi médical - Recueil urinaire pédiatrique (réf. PPT-E-030)</li> <li>Cas particuliers (recueil sur sonde à demeure, patients incontinents, ...) : cf. Recueils urinaires pour recherche d'infections microbiennes (réf. PPT-M-008)</li> </ul>
<b>Compte d'Addis /HLM</b>	cf. Fiche de suivi médical – Recueil des urines de 24 h / Compte d'Addis (HLM; réf. PPT-E-029)
<b>Cytologie urinaire sur frottis (Anatomie et Cytologie Pathologiques)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cf. Fiche de suivi médical - Recueil urinaire (réf. PPT-E-008)</li> </ul>
<b>Recherche IST (<i>Chlamydia trachomatis</i>, <i>N. gonorrhoeae</i> et Mycoplasmes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cf. Fiche de suivi médical - Recueil urinaire (réf. PPT-E-008)</li> </ul>
<b>Autres recherches de germes spécifiques (antigène légionelle et pneumocoque urinaire, mycobactérie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cf. Recueils urinaires pour recherche d'infections microbiennes (réf. PPT-M-008)</li> </ul>



Examen demandé	Modalités de recueil
<b>Biochimie (ex. acide urique, calcium, chlore, créatinine, protéines, micro-albumine, Glucose, potassium, sodium, urée, pH, osmolarité, densité urinaire, Electrophorèse des protéines, Protéine de Bence Jones, sang, ...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur échantillon : cf. Fiche de suivi médical - Recueil urinaire (réf. PPT-E-008)</li> <li>Sur urines de 24h : cf. Fiche de suivi médical - Recueil des urines de 24 h / Compte d'Addis (HLM; réf. PPT-E-029)</li> </ul> <p><i>Particularité du Taux de réabsorption du Phosphore (TRP) : dosage sur urines de 24h ou sur urines de 2 heures selon modalités de la FSM (réf. PPT-E-029) + Dosage sanguin à réaliser le même jour.</i></p>
<b>Drogues urinaires (ex. cannabis, cotinine, amphétamines, Opiacées, barbituriques, benzodiazépines, ...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil à réaliser obligatoirement au laboratoire, hormis pour les patients des établissements de santé,</li> <li>Accompagner le patient dans une salle de prélèvement, en lui demandant d'y déposer ses affaires personnelle (blouson/veste/sac). Rester avec lui lors de cette étape tout en procédant aux vérifications d'identité habituelles ainsi qu'à l'étiquetage du flacon. Vérifier discrètement qu'il n'y a rien dans les poches de pantalon. Orienter ensuite le patient vers les toilettes pour qu'il effectue le recueil,</li> <li>Récupérer en main propre, le flacon aussitôt après le recueil. Si les urines sont douteuses (ex : température froide, urine claire (eau ?)) contacter un biologiste et/ou demander à recommencer le recueil.</li> </ul>
<b>Recherche de Bilharziose</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur échantillon : cf. Fiche de suivi médical - Recueil urinaire (réf. PPT-E-008)</li> <li>Sur urines de 24h : cf. Fiche de suivi médical - Recueil des urines de 24 h / Compte d'Addis (HLM; réf. PPT-E-029)</li> </ul>

### Information au patient sur le recueil urinaire :

En cas de recueil sur échantillon unique, il est recommandé de réaliser le recueil d'urine au laboratoire selon les recommandations de la secrétaire. Pour les recueils en vue d'un examen cyto bactériologique des urines (ECBU), les recommandations sont également affichées dans les toilettes (Recommandations pour le recueil d'urines en vue d'un ECBU, réf. PPT-I-008).

Pour le recueil à domicile, le patient dispose d'un kit spécifique en fonction du recueil urinaire à effectuer (échantillon, urinocol ou 24 h/HLM). Ce kit comprend le flacon (ainsi que le tube borate pour les recueils d'échantillons) et la fiche de suivi médical correspondante, mentionnant le protocole de prélèvement (cf. ci-dessus). Le patient peut se présenter au laboratoire ou à la pharmacie pour demander ce kit qui lui sera remis.

Les renseignements cliniques et commentaires éventuels (ex : sonde, ...) sont indiqués sur la fiche de suivi médical.

Remarque : Pour le recueil des urines de 24h, si le contenant fourni par le laboratoire est insuffisant, il est possible d'utiliser une bouteille plastique vide d'eau minérale (s'assurer qu'il n'y ait rien eu d'autre auparavant que de l'eau dans la bouteille).

#### 6.4.3 Recueil de selles

Les examens à effectuer sur recueil de selles au laboratoire sont principalement de la Bactériologie (ex. coproculture, recherche de *clostridium difficile*), de la Virologie (ex. Adénovirus, Rotavirus, Norovirus), de la Parasitologie ou une recherche de sang.

En fonction de la demande d'examen, il est nécessaire de suivre certaines recommandations avant d'effectuer le recueil notamment pour la Parasitologie (régime particulier) et la recherche de sang dans les selles. Les modalités de recueil de selles et les préconisations particulières



sont décrites dans le mode opératoire, Recueil de selles (réf. PPT-M-012) et au dos de la Fiche de suivi médical – Prélèvement de selles et expectorations (réf. PPT-E-010).

Le recueil est idéalement réalisé au laboratoire (ou Etablissement de Santé), mais peut également être réalisé au domicile du patient, en respectant les conditions de recueil indiquées sur la fiche de suivi médical correspondante (réf. PPT-E-010). Le patient doit alors disposer du matériel nécessaire (kit "Selles/Expectorations") qui lui est remis sur demande par le laboratoire ou la pharmacie (flacon + fiche de suivi médical correspondante).

#### 6.4.4. Autres prélèvements/recueils microbiologiques (Bactériologie, Virologie et Mycologie)

Le port de gants non stériles est recommandé, notamment en cas de situation à risque (peau lésée, ...) ou encore pour tout contact avec une muqueuse.

Nature du prélèvement/recueil	Mode de prélèvement / préconisations
<b>Prélèvement pour hémoculture</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvement pour hémoculture (réf. PPT-M-019) - à la Fiche de suivi médical – Hémoculture (réf. PPT-E-006)
<b>Prélèvement génital chez la femme (y compris Frottis cervical/FCV, HPV, Herpès)</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements génitaux chez la femme (réf. PPT-M-010) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement génital et bactériologique divers (réf. PPT-E-009)
<b>Prélèvement génital chez l'homme</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements génitaux chez l'homme (réf. PPT-M-011) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement génital et bactériologique divers (réf. PPT-E-009)
<b>Prélèvement de crachat / expectorations / aspiration bronchique</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements bronchopulmonaires (réf. PPT-M-014) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement de selles et expectorations (réf. PPT-E-010)
<b>Prélèvement ORL : gorge, bouche, nez, oreille (y compris recherche Coqueluche, VRS, Grippe)</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements ORL (réf. PPT-M-009) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement génital et bactériologique divers (réf. PPT-E-009) - Pour la recherche de coqueluche, au Protocole Diagnostic de la coqueluche par PCR - Biomnis (réf. PPT-X-001) - Pour la recherche de grippe/VRS, à la Fiche de Suivi médical - Prélèvement pour le diagnostic de la grippe (réf. PPT-E-031)
<b>Prélèvement oculaire</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements oculaires (réf. PPT-M-013) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement génital et bactériologique divers (réf. PPT-E-009)
<b>Prélèvement superficiel (plaies, escarres, ulcères, morsures)</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements superficiels (réf. PPT-M-015) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement génital et bactériologique divers (réf. PPT-E-009)



Nature du prélèvement/recueil	Mode de prélèvement / préconisations
<b>Prélèvement profond (pus profonds, liquides (articulaire, péritonéal, ascite, drain, LCR, ...), échantillons solides, ...)</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements profonds (réf. PPT-M-017) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement de liquides de ponction (réf. PPT-E-013)
<b>Prélèvement de sperme (spermoculture)</b>	Se référer : - au mode opératoire, Recueil de sperme (réf. AMPD-M-010) - à l'instruction Préconisations patient - Recueil de sperme au laboratoire (Procrealis; réf. PPT-I-004) Le recueil est réalisé au Centre AMP Procrealis sauf exception (domicile).
<b>Prélèvement de matériels implantés</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements de matériel pour examen bactériologique (réf. PPT-M-018) - à la Fiche de suivi médical - Prélèvement génital et bactériologique divers (réf. PPT-E-009)
<b>Prélèvement bactériologique chez le nouveau-né (liquide gastrique, placenta, ...)</b>	Se référer : - au mode opératoire, Prélèvements bactériologiques chez le nouveau-né (réf. PPT-M-016) - à la Fiche de suivi médical – Prélèvements néonataux (réf. PPT-E-005)
<b>Prélèvement pour un dépistage de Bactérie Multi/Hautement Résistante</b>	Se référer au document, Prélèvements pour un dépistage de BMR/BHR (réf. PPT-M-023)
<b>Prélèvement d'air expiré (recherche d'<i>Helicobacter pylori</i> par test respiratoire)</b>	Prélèvement uniquement au laboratoire Se référer au document, Recommandations en vue d'une recherche d' <i>Helicobacter pylori</i> par test respiratoire (réf. PPT-I-017)
<b>Prélèvement de phanères (ongles, cheveux, squames; recherche de dermatophytes)</b>	Se référer à la Fiche de suivi médical - Prélèvement mycologique (phanères; réf. PPT-E-002)

#### 6.4.5. Autres prélèvements/recueils parasitologiques

Examen demandé	Mode de prélèvement / préconisations
Scotch-test (oxyures, <i>Malassezia furfur</i> , ...)	Se référer : - à la Fiche de suivi médical - Scotch-test (réf. PPT-E-032) - au mode opératoire Prélèvements pour Parasitologie (réf. PPT-M-007)
Sarcoptes de la gale*	Se référer au mode opératoire, Prélèvements pour Parasitologie (réf. PPT-M-007)
Recherche de <i>Demodex folliculorum</i>	
Recherche cutanée de Leishmaniose	
Recherche de microfilaires (sang et peau)	
Identification d'un parasite rejeté	
Diagnostic entomologique	

\* Prélèvement uniquement au laboratoire.

**Note** : pour la recherche de paludisme, sur prélèvement sanguin, se référer au mode opératoire, Prélèvements sanguins particuliers et examens à conditions particulières (réf. PPT-M-024) et la Fiche de suivi médical - Recherche de paludisme (réf. PPT-E-021).





#### 6.4.6. Les analyses de l'eau

Un document spécifique pour la réalisation des analyses d'eau est disponible auprès du laboratoire Biorylis, sur site, ou sur le site Internet du laboratoire ([www.biorylis.com](http://www.biorylis.com)), ou encore le MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne (<https://biorylis.manuelprelevement.fr>) : Analyses de l'eau (réf. PPT-E-025).

Les flacons nécessaires à la réalisation du prélèvement pour réaliser l'analyse microbiologique d'une eau sont également disponibles sur demande au laboratoire ou à la pharmacie.

#### 6.5. Identification des échantillons

Cette étape est essentielle pour la prévention des erreurs dans les données d'enregistrement du patient. Elle doit être réalisée juste après le prélèvement.

En application de la réglementation en vigueur (notamment art. D. 6211-2 du Code de la Santé Publique, CSP), l'identification des échantillons prélevés (chaque tube) du patient est réalisée à l'aide des 6 critères obligatoires suivants :

- Le Nom de naissance (nom de jeune fille, nom patronymique),
- Le prénom du patient (premier prénom de l'état civil),
- Le Nom d'usage du patient (nom marital),
- Le numéro d'identification laboratoire du patient,
- La date de naissance,
- Le sexe du patient.

Il est mentionné également la nature de l'échantillon pour les prélèvements bactériologiques.

**Note :** Il est rappelé que tout pré-étiquetage à l'avance des tubes (étiquettes patients) est à proscrire selon les Bonnes Pratiques de Prélèvement.

3 possibilités sont rencontrées pour l'identification des échantillons :

- **Prélèvement au laboratoire :** le préleveur colle les étiquettes CAB (SIL) sur les tubes selon leur nature (voir document interne au laboratoire, "Réception, étiquetage, tri et transfert des échantillons biologiques avant traitement", réf. TRI-M-012). Le préleveur s'identifie au niveau du SIL du laboratoire en vue de l'horodatage du prélèvement,
- **Prélèvement externe avec étiquettes pré-imprimées détenues par le patient :** le préleveur colle les étiquettes du patient sur les tubes après avoir contrôlé l'identité du patient,
- **Prélèvement externe sans étiquettes :** le préleveur doit retranscrire les critères ci-dessus mentionnés (nom de naissance, prénom, nom d'usage, date de naissance et sexe du patient), sur tous les échantillons.

#### Points de non-conformités

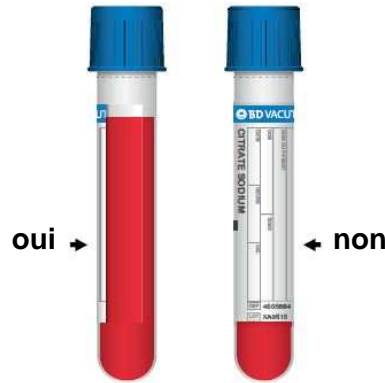
~

Dans le cadre d'un prélèvement externe, notamment à domicile, apporter une attention particulière aux étiquettes du patient remises au préleveur : bien vérifier qu'elles correspondent bien au patient prélevé (erreur entre étiquettes de personnes résidant au même domicile, ex. entre M. et Mme).



**Ne pas masquer l'intérieur du tube avec l'étiquette. Coller l'étiquette pré-imprimée sur l'étiquette du tube.**

En effet, le niveau de remplissage du tube est vérifié par le laboratoire avant analyse.



Note : Dans le cas des Groupes sanguins - RAI, l'identification initiale doit rester visible lors de la pose de l'étiquette CAB (SIL).

#### Points de non-conformités

Toute ambiguïté dans l'identification des échantillons primaires entraîne une non-conformité qui peut aboutir à la non-réalisation des analyses, et une demande de nouveau prélèvement (cf. mode opératoire, Critères d'acceptation des échantillons au laboratoire et délais de rendu des résultats, réf. TRI-M-010).

### 6.6. Les incidents de prélèvement

La prise en charge (préleveur, laboratoire, ...) d'incidents sur le patient liés au prélèvement (hématome, malaise, perte de connaissance, ...) est décrite dans le mode opératoire Conduite à tenir en cas d'incident patient lors d'un prélèvement (réf. PPT-I-001).

### 6.7. Conditionnement des échantillons

Les tubes prélevés d'échantillons sanguins sont disposés dans une boîte de prélèvement ou un sachet, à raison d'une boîte ou d'un sachet par patient.

Y sont joints les documents correspondants (prescription, fiche de suivi médicale et autres documents nécessaires éventuellement; voir § 6.1. La demande d'examen, p. 2).

Les modalités de conditionnement des autres échantillons biologiques, notamment recueil urinaire ou de selles, sont mentionnées dans les documents de prélèvement correspondants (modes opératoires, fiches de suivi médical; voir ci-dessus).

### 6.8. L'élimination des déchets et manipulation des échantillons biologiques

La manipulation des échantillons biologiques requiert une attention particulière en raison des risques qui lui sont associés. En cas d'incident sur l'échantillon biologique prélevé portant atteinte à son intégrité (fuite, casse, chute, ...), consulter les dispositions à prendre dans le mode opératoire Conduite à tenir en cas de fuite d'un flacon ou bris de tube (réf. TRAN-M-018).

En cas de contact avec un liquide biologique, se référer à la procédure décrite dans le document Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang (AES; réf. HYGI-I-005).



### Note importante pour les prélèvements extérieurs au laboratoire :

Pour la sécurité du personnel du laboratoire, ne pas laisser les aiguilles usagées (souillées/décapuchonnées) dans les boîtes de prélèvement d'échantillons sanguins. Celles-ci doivent être éliminées dans un container normalisé, en application de l'arrêté du 10 juillet 2013 relatif à la prévention des risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets "perforants",

### ANNEXE I, PRÉCAUTIONS STANDARD AES,

"6. Respecter les bonnes pratiques lors de toute manipulation d'instruments piquants ou coupants souillés :

- Ne jamais recapuchonner les aiguilles;
- Ne pas désadapter à la main les aiguilles des seringues ou des systèmes de prélèvement sous-vide;
- Jeter immédiatement sans manipulation les aiguilles et autres instruments piquants ou coupants dans un conteneur adapté (conforme à l'arrêté du 24 novembre 2003 modifié), situé au plus près du soin, dont l'ouverture est facilement accessible et en ne dépassant pas le niveau maximal de remplissage;"



Containers pour DASRI

### 6.9. Le transport et la conservation des échantillons biologiques – délais et conditions d'acheminement

Outre la qualité de l'échantillon biologique prélevé, la fiabilité du résultat d'examen de Biologie Médicale dépend notamment du respect de conditions pré-analytiques applicables aux échantillons biologiques, s'exprimant généralement en termes de délai d'acheminement et de température de conservation. Le transport des échantillons doit respecter des règles qui assurent l'intégrité de l'échantillon et la sécurité des personnels et de l'environnement. Elles fixent les conditions particulières de délai de transport, de température de conservation et d'intégrité de l'emballage des échantillons biologiques. Elles obéissent à la réglementation en vigueur (ADR-Accord européen relatif au transport des matières Dangereuses par la Route, classe 6.2-UN 3373).

Ces règles s'appliquent quelle que soit la qualité du préleveur, l'origine des prélèvements et le mode de transport utilisé, pour l'acheminement des échantillons biologiques au laboratoire pour analyse. Les personnels, préleveurs (ex. Infirmier), mais aussi coursiers du laboratoire et la Pharmacie (dépôt), assurent l'acheminement (et la conservation) des échantillons biologiques, sous leur responsabilité, en respectant ces règles de délais et de températures, compatibles avec la réalisation des analyses.



Pour leur bonne conservation, il est recommandé de ne pas secouer les tubes d'échantillons sanguins, qui doivent, dans la mesure du possible, être maintenus en position verticale (debout), y compris lors de leur transport.

Les échantillons biologiques prélevés nécessitent généralement d'être transportés à température ambiante (entre 15 et 25 °C), dans une mallette adéquate; Les échantillons urinaires (pour ECBU) et de selles (coprocultures) sont à conserver au frais (+ 5 °C +/-3 °C). Les délais maximum de transmission au laboratoire des échantillons biologiques (depuis l'heure de prélèvement) sont définis pour chaque analyse. L'ensemble de ces conditions pré-analytiques de températures et délais à respecter, permettant de garantir l'intégrité et la stabilité des échantillons biologiques, sont mentionnées dans le MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne.

Pour certains examens, des conditions particulières (délais courts, températures spécifiques, manipulations particulières) s'appliquent et sont mentionnées dans le mode opératoire Prélèvements sanguins particuliers et examens à conditions particulières (réf. PPT-M-024). Notamment, en cas de délai de transmission court (< 2 h), le prélèvement ne peut avoir lieu qu'au laboratoire.

Note : les conditions de conservations, notamment délais pré-analytiques de conservation des échantillons sont définis à partir de recommandations fournisseurs (ex. fiches techniques réactifs), sociétés savantes ou articles scientifiques publiés. Cette bibliographie correspondante retenue par le laboratoire est disponible dans le mode opératoire, Critères d'acceptation des échantillons au laboratoire et délais de rendu des résultats (réf. TRI-M-010).

Les emballages, ainsi que leur étiquetage et leur résistance, fournis par le laboratoire sont conformes à la réglementation en vigueur concernant le transport des matières dangereuses. (Matières biologiques de catégorie B – UN 3373). Le personnel procédant à l'acheminement des échantillons biologiques se doit de respecter cette réglementation sur le "triple emballage".

#### Points de non-conformités

~

**Le non-respect des délais de transmission, des conditions de température en fonction des échantillons et de l'intégrité de l'emballage de ces échantillons.**

#### 6.10. Les examens sous-traités

Le laboratoire Biorylis peut être amené à transmettre une demande d'examen avec un échantillon biologique correspondant, à un laboratoire spécialisé (ex. Biomnis, LBM EFS PDL, LBM CHD La Roche-sur-Yon, Institut de Biologie CHU Nantes, LBM CHU Rennes, Laboratoire ABO+, ...), dans le respect de ses conditions pré-analytiques. Le cas échéant, le MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE BIORYLIS en ligne mentionne les recommandations pré-analytiques des sous-traitants (ex : congélation dans l'heure).

Les résultats sont généralement disponibles 2 à 5 jours après le prélèvement et sont intégrés ou joints au compte rendu d'examens du laboratoire Biorylis.



### **6.11. La conservation des échantillons après analyse**

Les échantillons biologiques sont stockés dans des conditions de conservation et de stockage adéquates dans un but de traçabilité, de réanalyse ou de complément/rajout d'analyses.

Les échantillons biologiques sanguins sont conservés au laboratoire pour une durée de 5 à 7 jours en fonction de la nature du tube/type d'analyses.

De plus, certains échantillons sont conservés congelés pour une durée de 1 an en sérothèque. Cette cryoconservation relève soit d'une obligation légale pour certains examens (marqueurs tumoraux, sérologies bactériennes, virales et parasitaires, marqueurs de la Trisomie 21), soit d'une décision interne au laboratoire.

Les échantillons urinaires et microbiologiques sont pour la plupart conservés 3 jours, à l'exception de certains échantillons qui sont conservés jusqu'au rendu des résultats.

### **6.12. Les compléments d'analyse**

Les éventuels compléments d'analyses ou contrôles se font généralement sur un nouveau prélèvement sanguin. Toutefois, notamment dans le cas d'une urgence médicale, une ou des analyse(s) complémentaire(s) peut/peuvent alors être effectuée(s) sur l'échantillon déjà prélevé, en tenant compte des conditions suivantes :

- respect des délais pré-analytiques de l'échantillon biologique précédemment prélevé, vis-à-vis de l'analyse rajoutée (ex. demande de rajout de CRP possible jusqu'à 4 jours après le prélèvement; mais 24 h, pour une numération plaquettaire),
- type de tube d'échantillon sanguin adéquat disponible (ex. impossible, si tubes prélevés Héparine (vert) et EDTA (violet), et analyse rajoutée se fait sur tube sec (rouge)), et quantité d'échantillon restante, suffisante,
- transmission au laboratoire d'une nouvelle prescription médicale. Pour toute demande, veuillez contacter le laboratoire.

Pour toute demande de complément/rajout d'analyse(s), veuillez contacter, au préalable, le laboratoire. Une prescription d'examen correspondant à transmettre au laboratoire est nécessaire.